

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
DE BIENVILLE LE 20 FEVRIER 2018**

Date de convocation : le 16/02/2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le vingt février à vingt heures trente minutes, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

**Etaient présents :** MM Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Benoît NEUILLET et Samuel DIVOUX, Mme Agnès GASTIGER.

**Etaient absents :** M. Johan PETIT, Mme Pascale BONHOMME, qui a donné pouvoir à M. Patrick LEROUX, et Mme Urszula DUPLAGA, qui a donné pouvoir à M. Claude DUPRONT.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

Monsieur Samuel DIVOUX est nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire procède à l'approbation du procès-verbal envoyé par mail aux Conseillers le 12 février dernier.

**1. Débat sur le PADD**

Monsieur le Maire indique que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a pour but de répondre à 3 grands axes jusqu'à 2029 :

- **Rendre le territoire dynamique et attractif**
- **Fidéliser dans l'ARCBA**
- **Réussir un développement en harmonie avec l'environnement**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les prévisions pour l' ARCBA en 2029. Le PADD est donc amener à répondre aux prévisions tels que 85 500 habitants en 2029, la construction de 500 logements par an et la création de 300 emplois nets par an.

Il rappelle que le but de ce débat est d'apporter certains éléments qui feront de ce PADD une réelle concertation entre les Administrés, les élus et l'ARCBA.

1) **1<sup>er</sup> axe : Rendre le territoire dynamique et attractif**

M. Le Maire indique que très peu de projets pour rendre le territoire de l'Agglomération dynamique ne touche la commune de Bienville mis a part la mise en valeur du site du Mont Ganelon.

Cependant, il ajoute que certains projets touchent les communes voisines, comme le projet de halte nautique à Janville, la restructuration de l'ex-site Continental à Clairoix avec la création d'une zone logistique et le renouvellement urbain des Hauts de Margny.

Concernant les commerces sur le territoire de l'ARCBA, M. le Maire indique que le PADD prévoit une concentration en centre-ville ainsi que le renforcement de la zone de Jaux-Venette.

M. le Maire ajoute qu'un territoire est attractif notamment grâce notamment des infrastructures de transport de qualité. Il sera donc nécessaire pour l'ARCBA d'anticiper les grands bouleversements fonciers avec la création du Canal Seine Nord Europe ou la liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

M. NEUILLET, demande si une réflexion ne peut pas être menée entre le Département et l'Agglomération en vue de permettre d'un élargissement de la nationale 31 pour fluidifier la circulation et éviter le goulot d'étranglement à hauteur des Entreprises PROMEO et BOSTIK, axe qui dessert également la ZAC Jaux-Venette et Mercières. En effet, aux heures de bureaux, on constate de fort ralentissement ce qui peut limiter l'attractivité de cette zone.

## 2) 2ème axe : Fidéliser dans l'ARCBA

La construction de logements est nécessaire pour répondre à la forte demande constatée sur l'Agglomération. A l'échelle de l'ARCBA, il est nécessaire de prévoir la construction de 500 logements par an.

Cet objectif se répartie à 60% sur la partie centrale de l'Agglomération, 30% sur le pôles relais et 10 % sur les villages dont Bienville (soit 50 logements par an soit 4/5 logements par an et par commune).

Pour les villages, ces constructions doivent permettre le maintien de l'offre scolaire.

M. le Maire ajoute que notre commune comme les autres « villages » bénéficiera d'urbanisation mixte entre habitat et maintien des terres agricoles.

De plus, il indique que pour notre commune les zones humides avérées (rive droite de l'Aronde) seront préservées, les constructions y seront interdites et que la future piste cyclable permettra de se rendre à la gare de Compiègne via Margny les Compiègne.

A l'échelle de l'Agglomération, le pole d'échange majeur de la Gare de Compiègne/Margny devra être renforcé, M. le Maire ajoute qu'une ligne de bus sera créer entre Compiègne et Verberie (ex siège de la CCBA).

Mme GASTIGER sollicite M. le Maire concernant le SCOT, M. le Maire indique que celui est renforcé par le PADD, en effet ce dernier a pour but de poursuivre l'objectif de moindre consommation des espaces agricoles et naturels.

M. le Maire ajoute que la priorité en terme d'urbanisme est l'occupation des dents creuses suite notamment aux marches urbaines de 2017 qui avait pour objectif de répertorier l'ensemble des dents creuses du territoire de l'Agglomération.

M. NEUILLET fait part de la complexité de stationner aux alentours de la gare Compiègne/Margny. Il sollicite M. le Maire concernant les possibilités de mettre en place une ligne de bus aux heures de pointe.

M. le Maire indique que les lignes de bus partant de la commune et desservant la gare de Compiègne ont été abandonnées faute de voyageur. Deux possibilités s'offrent aux Bienvillois, la ligne de bus effectuant 2 arrêts sur la commune par jour ou le service Allotic pour 2€ la course.

Mme GASTIGER ajoute qu'il faudrait cependant mener une réflexion pour augmenter les places de stationnement autour de la gare Compiègne/Margny car le transport ferroviaire est utilisé par un grand nombre au quotidien.

### 3) 3<sup>ème</sup> axe : réussir un développement en harmonie avec l'environnement

M. le Maire indique que pour notre commune, le site du Mont Ganelon sera mise en valeur, il rappelle également que les zones humides et leur biodiversité seront préservés.

Il ajoute que la future voie verte permettra aux Bienvillois de se déplacer de manière écologique sur le territoire de l'Agglomération, en effet, Bienville est une des dernières communes de l'ARCBA qui n'est pas reliée au maillage des pistes cyclable du territoire.

A l'échelle de l'agglomération, M. le Maire précise la nécessité d'adapter les constructions au PPRI en cours d'élaboration. Il ajoute que la commune Bienville n'est pas impacté par celui-ci.

La préservation des nombreux Biocorridor pour préserver la Forêt de Compiègne est également un des éléments majeurs à prendre en compte pour le territoire de l'Agglomération. Enfin M. le Maire indique que ce PADD souhaite également développer les espaces verts de proximité dans les cœurs de ville ou développer la production d'énergie locale.

M. QUILLET indique la possibilité de mettre en valeur le projet réaliser en collaboration avec la société du Canal Seine-Nord Europe dans le cadre des mesures compensatoires.

De plus, il ajoute que l'énergie éolien peut être développer sur le territoire de l'Agglomération et notamment sur les hauts de Margny jouxtant la commune de Bienville.

## 2. Transfert de la compétence des Zones d'Activités Economiques (ZAE) au profit de l'ARCBA

M. Le Maire rappelle que la loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 7 août 2015 renforce les compétences des intercommunalités en matière de développement économique et notamment le transfert obligatoire de la compétence des ZAE se trouvant sur leur territoire.

Il rappelle qu'auparavant les intercommunalités étaient compétentes uniquement sur les zones d'activités définies d'intérêt communautaire.

Suite à ce travail de recensement et par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil d'Agglomération a identifié six zones d'activités pouvant répondre aux différents critères et n'étant pas à ce jour sous la compétence de l'ARCBA :

- La ZI située à Compiègne et pour partie à Choisy-au-Bac et la ZA DU PONTS DES RETS à Choisy-au-Bac.
- La ZAC de ROYALIEU
- La ZAC de MERCIERES à Compiègne
- La ZI dite de LA PETITE NORMANDIE à Lachelle
- La ZA du PARC LECURU à La Croix Saint Ouen
- La ZA de Verberie

M. le Maire indique que la mise à disposition des biens se fera à titre gratuit. En effet, l'ensemble de ces ZAE est à ce jour considéré comme achevé.

M. Le Maire précise que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) remettra courant 2018 un rapport concernant les charges transférées à

l'Agglomération, afin de définir l'attribution de compensation versée aux communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 8 voix, **APPROUVE** le régime de transfert de ces ZAE au profit de l'ARCBA.

### **3. Projet de travaux de sécurisation du Carrefour de la RD 142**

Suite au débat lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2017 et après avoir réuni suffisamment d'informations, il est nécessaire de délibérer afin d'avancer sur le projet de sécurisation du carrefour de la RD 142.

M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de l'autoriser à :

- poursuivre les démarches et lancer une étude sur le carrefour par un ingénieur en sécurité routière (devis à hauteur de 3 750.00 € HT). Il précise que le résultat de celle-ci conditionnera le choix du département sur le projet qui sera mené.
- lancer les consultations auprès des différentes entreprises pour la réalisation des travaux.(Ex carrefour à feux : 35 000.00 € HT)
- solliciter les subventions auprès de la Préfecture de l'Oise (DETR) et du Conseil Départemental de l'Oise et du Fonds de Concours.

Un débat s'installe autour de la nécessité ou non de solliciter des entreprises en amont du retour de l'étude, en effet il est compliqué de chiffrer l'ensemble des hypothèses d'aménagement du carrefour.

M. le Maire ajoute qu'il est nécessaire de chiffrer au mieux les différentes hypothèses pour permettre le montage des différents dossiers de subvention sous peine de repousser l'envoi des dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 8 voix, **AUTORISE**, M. Le Maire à lancer les différentes consultations auprès des entreprises pour la réalisation des travaux, à commanditer une étude par un ingénieur en sécurité routière et de solliciter les différentes subventions auprès des organismes.

### **Informations diverses :**

M. le Maire précise qu'une réunion publique d'information aura lieu prochainement pour présenter le projet de Picardie Habitat situé rue du Tilloloy.

M. le Maire souhaite remercier l'ensemble des participants (administrés, élus) aux vœux de la commune du 05 janvier dernier, il souhaite particulièrement remercier M. MOLIN traiteur à l'occasion de cette cérémonie.

M. le Maire précise que la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura le budget 2018 à l'ordre du jour se déroulera le vendredi 06 avril 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Claude DUPRONT

